

# La Jaille

Bulletin municipal  
de la Commune de Jaillans

## Le Mot du Maire



Les fêtes de fin d'année approchent et alors que Noël aurait dû rimer avec réjouissances et rassemblement familial intergénérationnel, la Covid en a décidé autrement et nous

contraint à plus de mesure dans les festivités et interdit les grands repas traditionnels en famille.

Que les illuminations installées au centre du village et sur le hameau de l'Écancière vous incitent à retrouver la magie de Noël et votre regard d'enfant sur cette belle fête.

Plus concrètement, les journées « chemin de peintres » ont attiré beaucoup de monde. Félicitations à tous les artistes, jaillanais et autres. Comme annoncé, en remplacement du repas du 11 novembre, plus d'une centaine de colis ont été distribués aux aînés de plus de 65 ans par les élus, la commission « vie du village » et la commission « action sociale ».

Merci au personnel communal, aux enseignants, aux acteurs économiques et touristiques et à vous tous Jaillanais et Jaillanaises pour votre patience et votre engagement pour le bien du village.

Soutenons nos commerçants qui se battent pour maintenir leur activité et nos associations privées de manifestations.

La cérémonie des vœux étant annulée, je profite de ce petit mot pour vous présenter, en mon nom et en celui du conseil municipal, nos meilleurs vœux pour 2021, année que l'on espère enfin « normale ».

Je vous souhaite une très bonne santé et une année de folie remplie uniquement de belles choses.

En attendant, joyeux Noël à tous et vive Jaillans...

Jean-Noël FOURNAT

## Table des matières

<b>LE MOT DU MAIRE.....</b>	<b>1</b>
<b>PORTRAIT.....</b>	<b>2</b>
<b>ECHOS DU CONSEIL .....</b>	<b>3</b>
<i>Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 octobre 2020 .....</i>	<i>3</i>
<i>Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 02 novembre 2020.....</i>	<i>6</i>
<i>Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2020.....</i>	<i>7</i>
<b>URBANISME .....</b>	<b>9</b>
<i>Conseil Municipal du lundi 12 octobre 2020 .....</i>	<i>9</i>
<i>Conseil Municipal du lundi 2 novembre 2020 .....</i>	<i>10</i>
<i>Conseil Municipal du lundi 7 décembre 2020 .....</i>	<i>10</i>
<b>INFOS COMMUNALES.....</b>	<b>10</b>
Accueil des nouveaux arrivants .....	10
Inscriptions sur liste électorale .....	10
Recensement citoyen : Journée Défense et Citoyenneté .....	11
Les dangers du monoxyde de carbone.....	11
Ecole Maternelle de l'Écancière.....	12
ENEDIS .....	12
Refuges LPO- Des refuges pour la nature .....	12
Sel de déneigement .....	13
Résa + le transport à la demande .....	13
Ligne 88.....	14
<b>INFOS PRATIQUES .....</b>	<b>15</b>
Horaires Mairie .....	15
Le Sou des Écoles .....	15
ACCA de Jaillans.....	16
Que Jaillans Scène.....	16
Les Amis de Jaillans.....	16
Le Comité des Fêtes.....	16
ADMR.....	16
Familles Rurales.....	17
Club des Boutons d'Or.....	18
Le Zig Zag Café.....	18
Nos produits Lo'Co- épicerie ambulante devient Vercourses.....	18
Boulangerie Pâtisserie .....	19
<b>THEATRE A JAILLANS .....</b>	<b>20</b>

## Portrait



### *Evelyn Le Chêne*

Daniel et moi sommes allés à la rencontre d'Evelyn LE CHENE, jaillanaise depuis 4 ans. Evelyn née en 1936 en Angleterre, a été sténo dactylo et membre de l'organisation du soutien de l'OTAN et écrivain.

C'est une dame passionnée et passionnante qui nous a chaleureusement accueillis pour nous conter une partie de son histoire.

Car son histoire ...est liée à l'Histoire.

Evelyn s'intéresse de près à la seconde guerre mondiale et plus particulièrement au camp de Mauthausen en Autriche, un des camps de catégorie 3, c'est-à-dire camp de concentration et d'extermination.

Au fil de ses investigations ne lui manquait plus que le témoignage d'un rescapé de Mauthausen.

C'est ainsi qu'en 1960 après la publication d'une petite annonce sur un journal anglais, elle entre en contact avec Pierre LE CHENE, issu d'une famille franco-britannique, résistant, décoré de la Légion d'Honneur, membre des services secrets britanniques et opérateur radio, lieutenant, mais aussi ancien détenu de Mauthausen où il aura côtoyé la mort entre 1944 et 1945.

Ils se marieront 9 mois après leur rencontre et l'écriture de ce livre devient une évidence.

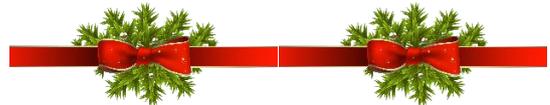
Il paraîtra 8 ans plus tard. MAUTHAUSEN : THE HISTORY OF A DEATH CAMP, publication originale 1971.

En Angleterre Evelyn a travaillé dans une institution avec des jeunes femmes de bonne famille, mais comme celles-ci avaient des lacunes concernant l'Histoire, et pour leur donner envie de s'y intéresser par un moyen détourné, elle leur a expliqué l'importance de l'utilisation des animaux en temps de guerre.

C'est ainsi qu'elle publiera Silent Heroes : The bravery and devotion of animals in war.

En 1968 elle s'installe avec toute sa famille en Normandie. Elle viendra plus tard dans notre région afin de se rapprocher de ses enfants et de cette belle région du Vercors, terre de résistance, qu'elle affectionne particulièrement.

Cécile VALLOT et Daniel MUNIER



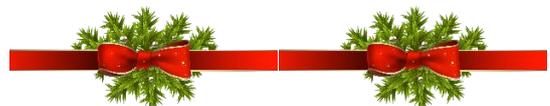
### **Toile d'Hiver**

La neige est si belle sur les arbres  
Lorsque s'empilent petit à petit  
Tous les flocons qui tombent du ciel  
  
Tout est blanc et couleur d'écorce  
Et quelques oiseaux qui brillent comme des étoiles  
Au milieu de ce ciel de jour où le bleu est parti

Un rouge-gorge  
Une mésange  
Orange  
Virevoltent autour de la mangeoire  
Et le grand pré est si blanc  
Blanc

Comme une toile moelleuse  
Comme une toile d'Hiver  
Où les couleurs de vie  
Ne partiront jamais

Elodie Santos



## **Echos du Conseil**

**Présent(s)** : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Virginie DE ROSSI, Sylvain DILLENSEGER, Annick VINCENT, Olivier DUMARCHE, Lorane SERRET, Daniel MUNIER, Grégory BOUVERON, Brigitte PRUVOST, Fabrice ROYER, Gérôme BABIN, Marjory HAFSOUNI, Alain BONNET et Christine BELLE.

### **Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 octobre 2020**

**Absent(s)** : 0

**Secrétaire de séance** : Sylvain DILLENSEGER

🕒 **Proposition d'une permanence le Samedi Matin et assurée par les Adjointes. (1er samedi de chaque mois).**

🕒 **Fixation des modalités d'exercice du travail à temps partiel de Mme Isabelle BESSON**

Rappel : Mme Isabelle Besson avait demandé à réduire son temps de travail en passant à 28 heures hebdomadaires. Lors de la réunion du 11 juin le conseil municipal avait donné un avis favorable à la demande de Mme Isabelle BESSON, secrétaire de mairie concernant une réduction de son temps de travail.

Vu l'avis définitif favorable du comité technique du CDG 26 en date du 2 octobre 2020, le conseil municipal émet un avis définitif favorable à la demande de temps partiel de Mme Isabelle BESSON. Cela prendra effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour un an, renouvelable pour la même durée, par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

🕒 **Taxe d'aménagement- taux au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

La taxe d'aménagement est applicable depuis le 1er mars 2012 sur les demandes d'autorisation et de déclarations d'urbanisme.

M. le Maire rappelle la précédente délibération en date du 12 novembre 2018 qui fixait la taxe d'aménagement à 4 % sur l'ensemble du territoire communal.

La fourchette des taux est fixée entre 1% et 5% comme pour la TLE. Le dispositif prévoit que les communes pourront pratiquer, si elles le souhaitent des taux différents par secteurs de leur territoire. En l'absence de toute délibération, le taux est fixé à 1% dans les communes.

Elle est aussi destinée à remplacer, depuis le 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE), la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement (PNRAS), dans ce cas le taux pourra être supérieur à 5% et porté jusqu'à 20% dans certains secteurs.

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité

**DECIDE** de modifier le taux de la taxe d'aménagement. Il sera fixé à 4,25 % sur l'ensemble du territoire communal au 1er janvier 2021

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit

Résultat du vote		
4.25%	4%	4,5%
7	6	2

 **Tarifs de location des salles communales au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différentes délibérations fixant les tarifs de location de la salle HENRI MARET et du PATRONAGE et propose au Conseil Municipal de revoir certaines modalités de location.

**Oui** l'exposé de M. le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**DECIDE** qu'à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2021** les tarifs de la salle Henri Maret et du Patronage resteront inchangés :

<b>Salle HENRI MARET</b>				
<b>Période hiver : 01/10 au 31/03</b>			<b>Tarifs 2020 en €</b>	<b>Tarifs 2021 en €</b>
<b>Période été : 01/04 au 30/09</b>				
Personne habitant la commune	Week-end	<b>Eté</b>	400 €	<b>400 €</b>
		<b>Hiver</b>	500 €	<b>500 €</b>
Personne extérieure à la commune	Week-end	<b>Eté</b>	650 €	<b>650 €</b>
		<b>Hiver</b>	800 €	<b>800 €</b>
FETE DES LABOUREURS			200 €	<b>200 €</b>
Associations locales	Journée (semaine) ou Week end	<b>Eté</b>	100 €	<b>100 €</b>
		<b>Hiver</b>	150 €	<b>150 €</b>
ASSOCIATION INTERCOMMUNALES (Familles rurales/FNACA/Harmonie d'Hostun, Amicale des donneurs de sang)	Journée (semaine) ou Week end	<b>Eté</b>	150 €	<b>150 €</b>
		<b>Hiver</b>	200 €	<b>200 €</b>
Associations extérieures au canton	Journée (semaine) ou Week-end	<b>Eté</b>	650 €	<b>650 €</b>
		<b>Hiver</b>	800 €	<b>800 €</b>
CAUTION			1 500 €	<b>1 500 €</b>
ARRHES		Moitié du montant de la location		
<b>PATRONAGE</b>				
			<b>2020</b>	<b>2021</b>
Personne habitant la commune	Week-end	Eté	150 €	150 €
	Week-end	Hiver	200 €	200 €
Habitants de la commune	Tarif journée en semaine	Eté/ Hiver	100 €	100 €
CAUTION			1000 €	1000 €
ARRHES		Moitié du montant de la location		

**DIT** que les associations communales (**Club des Boutons d'Or, le Sou des Ecoles, Tennis Club, ACCA, les Amis de Jaillans, le Comité des Fêtes...**) bénéficient de la **gratuité pour deux manifestations par an** et que les tarifs de location seront appliqués dès la 3<sup>ème</sup> manifestation.

**DIT** que depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2016** les associations intercommunales (**Familles Rurales, FNACA, Harmonie d'Hostun, Amicale des donneurs de sang etc.**) bénéficient de la **gratuité pour une manifestation par an** et que les tarifs de location sont appliqués dès la 2<sup>ème</sup> manifestation.

**DIT** que le tarif pour **frais de chauffage/Electricité/ Entretien** est à **50 € pour la salle HENRI MARET et à 30 € pour le PATRONAGE** pour les associations ou personnes qui bénéficient de la gratuité des salles.

## **Avenant au bail de location des villas locatives**

M. le Maire propose au conseil municipal de rajouter sur le bail de location des logements et villas locatives un paragraphe concernant l'interdiction de certains travaux et la réglementation pour l'assurance multirisque et la taxe d'habitation.

Cependant après analyse par l'ensemble des conseillers municipaux du contenu des baux existants, il a été décidé de reprendre les formulaires afin de les mettre en conformité avec les procédures actuelles.

Les points suivants ont été abordés :

- Convocation de l'ensemble des locataires pour faire le point des dégâts et problèmes constatés lors de la visite des maisons locatives de la commune, par la commission « Bâtiments communaux »
- Revoir le contenu et le format des baux (conformément à la réglementation en vigueur).

## **Travaux réalisés par les syndicats eaux privées sur le territoire de la commune (syndicats de la Grange, des Eaux de Bouvarel et de la Clave)**

M. le Maire expose à l'ensemble des conseillers la possibilité de prendre en charge à hauteur de 30% et de plafonner à 2 000 € le montant pris en charge des travaux de reprise des canalisations.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la proposition de prise en charge des travaux à hauteur de 30% et plafonner à 2 000€ cette prise en charge.



## **Questions diverses**

### *Point sur le Chemin de Peintres 2020 :*

Une forte fréquentation (presque 800 visiteurs) malgré le contexte COVID-19.

### *Déchèterie Écancière :*

M. le Maire se charge de contacter la commission spécifique Valence Romans Agglo pour proposer des nouveaux horaires d'ouverture (Vendredi après-midi, et Samedi matin).

### *Priorités à définir pour les projets 2021 (voiries, matériel, etc.) :*

#### **Matériel**

- Remplacement des matériels suivants  
Microtracteur, Débroussailleuse, Tondeuse, Groupe électrogène,
- Demander devis garde-corps

#### **Voirie**

- Devis reprise Chemin de la Tour,
- Devis reprise de la grille d'Evacuation 60 route de Serne,
- **Sport** : Devis espace « CROSS FIT » 300 m<sup>2</sup>.

**Randonnées** : Devis pour reprendre des Panneaux de Signalisation.

### *Écoles primaires :*

Courrier d'une élue de BEAUREGARD-BARET pour réunion de réflexion sur les écoles primaires des 4 communes proches de JAILLANS.

## *Participation Citoyenne :*

M. le Maire rappelle le rôle des référents « Participation Citoyenne » : signaler les incivilités dans la commune à la Gendarmerie de Bourg de Péage. M. Gérome BABIN prendra contact avec la gendarmerie de Bourg-de-Péage.



## **Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 02 novembre 2020**

Secrétaire de séance : Daniel MUNIER

### **📍 Carrefour RD 564- sortie du village : Estimatif des travaux d'aménagement**

M. Christophe VALLA présente les projets de Voirie en cours à l'ensemble des conseillers municipaux ainsi qu'à M. le Maire.

Les projets en cours sont étudiés par l'ensemble des acteurs de la Commission Voirie :

- Mise en œuvre d'un carrefour giratoire à l'entrée du Village au niveau de l'école primaire afin de sécuriser l'entrée du village,
- Reprise ponctuelle des voiries existantes avec l'application d'emploi partiel (environ 3 tonnes) par nos employés communaux afin d'améliorer les conditions de circulation,
- Création d'une Grille d'évacuation des Eaux Pluviales au niveau du 60 route de Serne.

### **📍 Carrefour RD 564- sortie du village : Demande de subventions auprès des financeurs**

Les premières estimations ont été transmises par le Bureau d'Etudes STRADIA en charge de l'étude du projet d'aménagement d'un carrefour giratoire.

M. le Maire attire l'attention des acteurs de la Commission Voirie sur la mise en place judicieuse des panneaux de signalisations à l'entrée du village.

Les demandes de Subvention seront à adresser aux organismes suivants :

- **Le Département,**
- **La Région,**
- **Valence Romans AGGLO,**
- **L'ETAT**

Le prévisionnel de travaux est prévu pour le Printemps 2021.



## **Questions diverses**

### **❖ Travaux voirie 2021 :**

- ❖ Création d'un Carrefour Giratoire à l'Entrée du Village
- ❖ Reprise de certaines routes communales avec mise en œuvre d'emploi partiel pour combler les nids de poules.

### **❖ École Montessori :**

Mme Christine BELLE fait le compte rendu à l'ensemble des conseillers municipaux d'une réunion d'information relative au projet de création d'une école Montessori sur la commune de la Baume d'Hostun qui propose un enseignement alternatif.

### ❖ *École Maternelle de l'Écancière :*

Mme Lorane SERRET informe le CONSEIL MUNICIPAL du contenu de la dernière réunion.

Les premiers constats laissent apparaître des enjeux prioritaires à résoudre rapidement :

- \* Réparation urgente de la chaudière, le montant approximatif des travaux s'élève à environ 11 000€, les demandes de subventions permettront de consolider le projet,
- \* Achat d'un lave-vaisselle.
- \* Renforcement des effectifs d'aide-ménagère à la suite du protocole sanitaire COVID 19 renforcé (2h/jour supplémentaire).

### ❖ *Site Internet de la Commune :*

Sur proposition de M. le Maire et après acceptation du devis, le site internet de Jaillans sera dorénavant hébergé par la société CAMPAGNOL.

Un transfert des données de l'ancien site sera fait automatiquement par le nouvel hébergeur.

### ❖ *Colis de Noël :*

M. le Maire rappelle à l'ensemble des Conseillers Municipaux que compte tenu du contexte de la COVID 19 et de l'annulation du « repas des anciens », 103 colis seront distribués à l'ensemble de nos aînés, le conseil municipal, les membres de la commission sociale ainsi que les membres de la commission Vie du Village seront sollicités pour la distribution des colis.



## **Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2020**

### 📍 **Rapport sur la qualité du service assainissement 2019 de Valence Romans Agglo**

Le rapport établi conformément à la loi a été présenté au conseil municipal qui en a pris acte et l'a adopté par 13 voix pour et 2 absentions. Ce rapport est consultable en mairie.

### 📍 **Vente du saloir (déneigement) à la commune d'Eymeux**

La commune d'Eymeux propose de l'acheter au prix de 1000 €, proposition acceptée à la majorité par le conseil municipal.

### 📍 **Vercourses – Approbation convention d'occupation du domaine public communal**

La SARL Vercourses prend la suite de NosProduitsLo'CO.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité donne son accord pour qu'une convention d'occupation à titre gratuit du domaine public communal soit signée. Elle les autorise à installer une fois par semaine (tous les jeudis de 16h à 18h30) une épicerie mobile, à compter du 7 décembre 2020.

### 📍 **Approbation convention adhésion au service commun restauration collective Valence Romans Agglo**

Le service commun assure pour le compte de ses adhérents, la fabrication et la livraison, en liaison froide, des repas pour les services scolaires et les accueils de loisirs. Cette convention a pour objectif l'organisation du service (statut des agents, mutualisation biens matériels et logiciels ainsi que les modalités financières). Le bâtiment qui abrite les activités de la cuisine est propriété de la ville de Valence. Il en est de même pour les équipements et matériels existants au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le coût est supporté par les adhérents. Les participations des membres permettront d'équilibrer le budget du service commun. La participation annuelle des adhérents est établie sur la base d'un coût repas fixé

en fonction des dépenses de fonctionnement, amortissement des biens inclus, réalisées chaque année par le service commun, après déduction des dépenses et recettes liées aux conventions.

La répartition entre les adhérents est effectuée au prorata du nombre de repas commandés.

Cette convention est établie pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le conseil municipal l'unanimité approuve l'adhésion au service commun restauration collective.



## Questions diverses

### ***Participation de l'Agglo pour le maraichage BIO : Création de la SCIC « Ceinture Verte »***

La Ceinture Verte, la Chambre d'Agriculture de la Drôme et Valence Romans Agglo s'associent en vue de développer un nouveau modèle de ferme de proximité viable et durable permettant aux agriculteurs de bien vivre de leur activité. L'objectif est de permettre l'installation de nouveaux agriculteurs en maraichage diversifié et de soutenir les maraichers déjà installés.

### ***Reprise voirie lotissement « Le Haut des Belles »***

Une convention sera signée pour le transfert de la voirie du lotissement à la commune de JAILLANS. Un état des lieux de la voirie, de l'assainissement et réseau eaux pluviales sera effectué par les services de Valence Romans Agglo en amont du transfert.

La convention sera établie après réception des documents signés par l'ensemble des propriétaires du lotissement.

### ***Éclairage public – route de Serne-Prises illuminations***

Une réunion relative aux travaux d'éclairage public sera organisée le 10 décembre avec le service compétent de Valence Romans Agglo.

### ***Projet aménagement entrée du Village-rue de Musan***

Projet validé par le CETOR (service du département). Les demandes de subventions sont en cours.

### ***Friche industrielle PolyPlastiForm (PPF)***

Après plusieurs courriers, le mandataire judiciaire s'est manifesté auprès de M. le Maire. Plusieurs réunions ont eu lieu entre eux afin de faire avancer le devenir de cette friche industrielle du Hameau de l'Écancière. Les éventuels intéressés pour un projet sur ce lieu, doivent se rapprocher rapidement des services de Me BERTHELOT (MJ Synergie) à ROMANS.

### ***Refuge LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux)***

Virginie De Rossi nous informe des projets réalisés par les membres de la LPO. Le refuge LPO de Jaillans, « Le Refuge Enchanté » a été cité en exemple au ministère de la transition écologique. Un partenariat a été signé pour 3 ans entre la commune et la LPO.

L'école primaire de Jaillans profitera des ateliers LPO qui seront proposés aux élèves.

### ***Sécurité – Proposition de la Commune de Rochefort-Samson-Police Rurale***

Suggestion de la commune de Rochefort-Samson pour le lancement d'une étude pour la création d'une police rurale intercommunale, identique à une police municipale. Après discussion, les conseillers municipaux (4 pour, 9 contre et 2 abstentions), rejettent la proposition.

### ***Familles Rurales -Accueil de loisirs***

Proposition de mettre à disposition une salle de classe, le périscolaire ainsi que la salle du patronage pour pouvoir accueillir de nouveaux enfants, car les locaux deviennent exigus sur la commune d'Hostun. Le conseil municipal réfléchit à cette solution.

Actuellement Familles Rurales se voit dans l'obligation de refuser des enfants, par manque de place, lors de l'accueil de loisirs ainsi que les mercredis pendant la période scolaire. Une réunion est programmée le 10 décembre afin d'échanger avec les représentants de Familles Rurales.

### ***Proposition de Beauregard-Baret sur le positionnement de la commune pour un RPI***

Virginie De Rossi nous informe du projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal proposé par la commune de Beauregard-Baret. Les communes concernées sont : BEAUREGARD-BARET, LA BAUME D'HOSTUN, EYMEUX et JAILLANS.

Le conseil municipal à l'unanimité rejette cette proposition de RPI qui va à l'encontre du groupe scolaire F. EYNARD de JAILLANS.

### ***Commune de La Baume d'Hostun – Devenir du Centre de Convalescence***

Un sondage sur le devenir du Centre de Convalescence a été diffusé par la commune de LA BAUME d'Hostun aux communes rurales voisines.

### ***SDIS- Contribution 2021***

La contribution annuelle 2021 au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) s'élèvera à 21 876 €.

### ***Villa locative – Préavis de départ***

Les locataires de la villa locative (5) 10 rue des Lauriers, donnent leur préavis de départ du logement. Préalablement, des travaux de remise en état seront réalisés par leurs soins avant la restitution du logement.

### ***Distribution des colis de Noël 2020***

Le contexte Covid ayant empêché la tenue du traditionnel repas de nos aînés le 11 novembre, la décision de distribuer des colis de Noël a été prise. Cette distribution sera assurée par le conseil municipal, les membres de la commission sociale et de la commission vie du village.

***Urbanisme***

***Conseil Municipal du lundi 12 octobre 2020***

### ***Déclarations préalables***

- Création mur de clôture et pose d'un portail- 575 chemin du Pouyet
- Remplacement menuiseries et ravalement de façade- l'Ecancière, 60 impasse des Tilleuls.
- Modification façades par modification des menuiseries – 1160 route de Corbeil.

### ***Permis de construire***

- Construction d'un hangar agricole pour stockage matériel et fourrage avec pose de panneaux photovoltaïques en toiture – route des 3 Croix.

- Construction d'une maison individuelle – 825A chemin du Pouyet, Les Terrasses du Pouyet.
- Construction d'une maison individuelle – 355D chemin du Prieuré, Les Blés Dorés.

### **Conseil Municipal du lundi 2 novembre 2020**

#### *Certificat d'urbanisme opérationnel*

- Réhabilitation d'un bâtiment en habitation - 1120 route de Serne.

### **Conseil Municipal du lundi 7 décembre 2020**

#### *Déclarations préalables*

- Création d'une avancée couverte en remplacement de l'avancée existante en mauvais état et déplacement de l'escalier d'accès – 55 route de Serne.
- Création d'une piscine enterrée – 365 chemin du Prieuré.



### **Infos communales**

#### **Accueil des nouveaux arrivants**



#### **Inscriptions sur liste électorale**

Pour pouvoir voter sur la commune, il faut être inscrit sur les listes électorales de celle-ci.

Pour les jeunes Jaillanais de 18 ans ayant fait leur démarche de recensement citoyen dans les 3 mois suivant leurs 16 ans et n'ayant pas déménagé depuis, l'inscription est automatique (vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie pour information).



Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription,) vous devez prendre l'initiative de la demande.

**La date limite d'inscription ou de changement d'adresse sur les listes électorales est fixée à 6 semaines avant le scrutin.**

Pour les demandes reçues par courrier, la date limite s'apprécie au jour de la réception de la demande en mairie.

**Les citoyens de l'Union Européenne qui résident en France peuvent participer aux élections municipales et européennes.** Pour exercer ce droit de vote, il faut être inscrit sur

les listes électorales et remplir les conditions d'âge (18 ans) et de capacité juridique.

**Les pièces à produire pour l'inscription sont :**  
**Pour justifier de votre identité :** Carte nationale d'Identité ou passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription. Si le nom marital ne figure pas sur ces pièces, fournir le livret de famille.

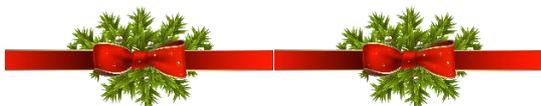
- **Pour justifier de votre domicile :** quittance de loyer ou d'électricité ou de téléphone fixe ou avis d'imposition (tous les documents doivent avoir été établis depuis moins de 3 mois). Si le nom porté sur ce justificatif est différent du vôtre, vous devez fournir une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge et la copie de sa carte nationale d'identité.

**Les pièces justificatives précisées sur le formulaire doivent obligatoirement être jointes à la demande. Attention électeurs radiés :** si vous êtes aussi inscrits sur une liste consulaire, vous devez choisir de vous faire radier de la liste principale ou consulaire. Sans choix de votre part, l'INSEE interviendra et effectuera votre radiation de la liste principale. Un doute ? Vérifiez votre inscription sur les listes électorales sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

Dans le cadre de la réforme de la révision de la liste électorale et la mise en place du

Répertoire Electoral Unique, une commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale a été mise en place sur la commune de JAILLANS.

Elle est composée de M. Grégory BOUVERON (conseiller municipal), de Mme Maryse GUTIERREZ (déléguee de l'administration) et de Mme Danielle MESTRE (déléguee du Tribunal de Grande Instance).



## Recensement citoyen : Journée Défense et Citoyenneté

Tout jeune français, ayant atteint l'âge **de 16 ans et 1 jour**, les filles comme les garçons, doit

obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics notamment.

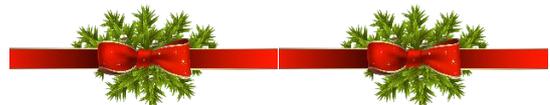
Les pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité,
- Livret de famille de vos parents ou le cas échéant d'un justificatif de nationalité française.

**Si les parents du jeune recensé sont tous les deux nés à l'étranger**, il doit justifier de sa nationalité au moyen d'un certificat de nationalité française ou d'un décret de naturalisation.

**Une attestation de recensement vous sera remise.**

*Si vous avez omis de vous faire recenser à vos 16 ans et que vous avez moins de 25 ans vous pouvez vous présenter en mairie, à tout moment, pour régulariser votre situation.*



## Les dangers du monoxyde de carbone



**Avec l'arrivée de la saison froide petit rappel des dangers liés au chauffage. Les dangers du monoxyde de carbone (CO)**

**Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas**

Avec une centaine de décès en France chaque année et environ 4000 intoxications, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France.

Pendant la saison de chauffe 2018-2019 en Auvergne-Rhône-Alpes, 97 épisodes d'intoxications au CO ont été signalés, 386 personnes ont été exposées et 182 transportées aux urgences hospitalières. Six décès ont été recensés. Au cours du récent épisode neigeux du 15 novembre des milliers de foyers ont eu une coupure d'électricité et le recours aux groupes électrogènes et chauffages d'appoint a été important. Sur un

intervalle de 4 jours dans la Drôme, 21 personnes ont été exposées à des intoxications dont 8 conduites au centre hyperbare du CHU de Lyon avec comme origine essentielle l'utilisation inappropriée du groupe électrogène. Plus généralement ces intoxications sont le plus souvent liées :

- ❄ A un mauvais fonctionnement d'un appareil de combustion (chaudière, cuisinière, ...)
- ❄ A un mauvais entretien des conduits d'évacuation des fumées ;
- ❄ **A un manque de ventilation ou à l'obstruction des grilles d'aération ;**
- ❄ A l'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint ;
- ❄ A l'utilisation à l'intérieur de locaux, de groupes électrogènes, de braséro, de barbecue, ou d'outils à moteur thermique (cireuse, ponceuses, tronçonneuse...)

#### **Comment éviter les intoxications ?**

**Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié**

- Pour vérifier vos installations (chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles)
- ❄ Pour vérifier et entretenir vos conduits de cheminées. **Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage.** Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 mn, même quand il fait froid.

#### **N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air**

(Grilles d'aération dans cuisines salles d'eau et chaufferies principalement)

#### **Que faire si on soupçonne une intoxication ?**

**Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence ce monoxyde de carbone dans votre logement.**

**Dans ce cas :**

**Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.

**Arrêtez si possible** les appareils à combustion.

**Evacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.

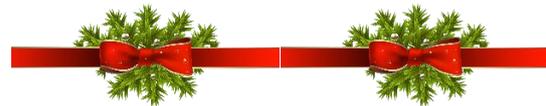
**Appelez les secours :**

**112** : numéro unique d'urgence européen

**18** : Sapeurs-Pompiers

**15** : Samu

**Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.



### **Ecole Maternelle de l'Écancière**

*L'année 2020 se termine sur une note triste, mais nous espérons que l'esprit de Noël sera présent malgré tout dans vos maisons.*

*La nouvelle année est toute proche et nous tenons à vous souhaiter une bonne année 2021 et surtout une bonne santé loin de Covid 19.*

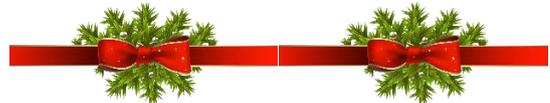
**Bonnes vacances de Noël à tous**

#### **Ecole Maternelle de l'Écancière**

175 Rue des trois communes

26730 EYMEUX

Tél. 04 75 48 86 23

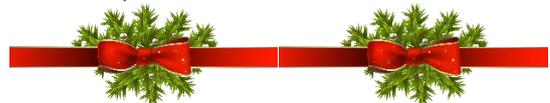


### **ENEDIS**



**Coupures de courant pour travaux  
Mardi 26 janvier 2021 de 8h30 à 12h30  
Quartier la Teppe**

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, il est recommandé de les débrancher avant l'heure du début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli



### **Refuges LPO- Des refuges pour la nature**



**AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ**

Des nouvelles en cette fin d'année, on dénombre en Drôme-Ardèche 637 refuges au total :

- ❄ 7 pour les collectivités
- ❄ 15 pour les entreprises
- ❄ 55 pour les établissements
- ❄ 560 pour les particuliers.

Un nombre en constante augmentation ! notre communauté s'agrandit.

#### Quelques conseils pour cette saison :

- \* L'hiver est la période idéale pour installer de nouveaux niochirs, pour les créer : <http://www.lpo-drome.fr/boite-a-outils/construire-un-niochir-a-oiseau/>
- \* Pour personnaliser le niochir en fonction de l'espèce et comment l'entretenir : <https://refuges.lpo.fr/s-informer/actualites/comment-fabriquer-un-niochir-pour-mesange-charbonniere>

Nous sommes en pleine période pour le nourrissage des oiseaux, quelques conseils sur les mangeoires : Il ne faut pas oublier que la meilleure nourriture pour les oiseaux est celle qu'ils trouvent naturellement. Les haies sont pour cela d'excellentes ressources. La Sainte Catherine tout juste passée, il est encore temps de planter vos haies :

<http://www.lpo-drome.fr/boite-a-outils/créer-et-gérer-une-haie/>



#### Sel de déneigement

Les employés du service technique déposent comme chaque année des sacs de sel à certains points de la commune. Ces sacs sont prévus pour le salage de la chaussée en cas d'intempéries et ne sont pas destinés à être utilisés pour saler sa cour ou son allée privée



#### Résa + le transport à la demande

Résa + vous permet de vous déplacer depuis et vers des secteurs non desservis par des lignes du réseau Citéa.

Si vous disposez d'une ligne régulière ou express à moins de 80 minutes de votre horaire de départ, nous vous prions de bien vouloir vous y reporter.

Ce service fonctionne sur réservation en fonction d'une plage horaire précise.

Un véhicule aux couleurs de Citéa vient vous chercher à l'arrêt convenu lors de la prise de rendez-vous et vous emmène vers l'arrêt de correspondance, vous permettant ensuite d'emprunter les lignes du réseau Citéa.

#### Comment utiliser le service RÉSA+ ?

➤ Il faut s'inscrire en complétant la fiche d'inscription à télécharger sur [vrd-mobilites.fr](http://vrd-mobilites.fr) ou en vous rendant dans les agences Citéa.

➤ Voyagez du lundi au samedi -horaires différents selon le secteur- et le dimanche de 10h à 12h30 et de 15h à 18h.

➤ Réservez votre trajet :

- Par internet sur [vrd-mobilites.fr](http://vrd-mobilites.fr)
- Ou téléphonez au 04 75 600 626 au moins 2 heures avant votre départ,

aux horaires suivants : du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

➤ Rendez-vous à l'arrêt !

Quelques minutes avant l'horaire convenu, présentez-vous à l'arrêt. Un véhicule Citéa viendra vous chercher pour vous conduire à l'arrêt souhaité et vous permettre de faire une correspondance avec les lignes régulières du réseau Citéa.

➤ Quel tarif ?

La tarification est la même que sur le réseau Citéa. Validez votre titre à chaque montée y compris une correspondance ou achetez un billet auprès du conducteur, un e-billet sur [vrd-mobilite.fr](http://vrd-mobilite.fr) ou l'application [vrd-mobilites](http://vrd-mobilites.fr).



#### La nuit de Noël

Pendant la nuit de Noël  
Le père Noël  
Attrape les étoiles  
Une à une  
Il en fait un voile  
Pour la lune. Puis il va distribuer  
Ses jouets par milliers  
Il va les poser tout en bas des sapins  
En se faisant aider par ses petits lutins.  
Ensuite le Père Noël va décrocher la lune  
Puis les étoiles, une à une,  
Il les remplace par le soleil.  
Et les cadeaux émerveillent  
Les enfants qui se réveillent !



**88** de **BEAUREGARD BARET - EYMEUX**  
vers **BOURG DE PEAGE - ROMANS** Ets scolaires

> *En période scolaire*

CIRCUITS	88.01	88.03	88.05
	LMMJV	LMMJV	LMMJV
BEAUREGARD BARET PECHEROT	06:52	06:55	07:52
BEAUREGARD BARET BOIS VERT	06:53	06:56	07:53
BEAUREGARD BARET LES BARRIES	06:54	06:57	07:54
BEAUREGARD BARET MEYMANS	06:57	07:00	07:57
BEAUREGARD BARET LES MARNES	06:59	07:02	07:59
BEAUREGARD BARET LES PICARDS	07:02	07:05	08:02
BEAUREGARD BARET LES REYNAUDS	07:03	07:06	08:03
BEAUREGARD BARET VILLAGE	07:05	07:08	08:05
JAILLANS LES VERNETS	07:11	07:14	08:11
JAILLANS VILLAGE	07:14	07:17	08:14
EYMEUX L'ECANCIERE	07:19	07:22	08:19
CHATUZANGE LE MARTINET	07:22	07:25	08:22
CHATUZANGE BARRAGE	07:24	07:27	08:24
BOURG DE PEAGE COLLEGE DE L'EUROPE	07:35		08:35
ROMANS DUCHESNE			08:45
ROMANS LYCEE DU DAUPHINE	07:45		08:48
ROMANS COLLEGE LAPASSAT		07:32	
ROMANS COLLEGE DEBUSSY	07:50		08:53



**88** de **ROMANS Ets scolaires - BOURG DE PEAGE Collège de l'Europe**  
vers **BEAUREGARD BARET - EYMEUX**

> *En période scolaire*

CIRCUITS	88.02	88.02	88.04	88.02	88.02	88.02	88.06	88.08
	Mercredi	Mercredi	Mercredi	LMaJV	LMaJV	LMaJV	LMaJV	LMaJV
ROMANS GARE			12:10					
ROMANS COLLEGE LAPASSAT		12:05		15:05	16:05	17:05		16:05
BOURG DE PEAGE COLLEGE DE L'EUROPE	11:20	12:20	12:20	15:20	16:20	17:20	18:20	
CHATUZANGE BARRAGE	11:25	12:29	12:29	15:26	16:29	17:29	18:25	16:13
CHATUZANGE LE GOUBET LE MARTINET	11:27	12:31	12:31	15:28	16:31	17:31	18:27	16:16
BEAUREGARD BARET PECHEROT	11:29	12:33	12:33	15:30	16:33	17:33	18:29	
BEAUREGARD BARET BOIS VERT	11:30	12:34	12:34	15:31	16:34	17:34	18:30	
BEAUREGARD BARET LES BARRIES	11:31	12:35	12:35	15:32	16:35	17:35	18:31	
BEAUREGARD BARET PIGERENTON	11:32	12:36	12:36	15:33	16:36	17:36	18:32	
BEAUREGARD BARET MEYMANS	11:34	12:38	12:38	15:35	16:38	17:38	18:34	
BEAUREGARD BARET LES MARNES	11:36	12:40	12:40	15:37	16:40	17:40	18:36	
BEAUREGARD BARET LES PICARDS	11:39	12:43	12:43	15:40	16:43	17:43	18:39	
BEAUREGARD BARET LES REYNAUDS	11:40	12:44	12:44	15:41	16:44	17:44	18:40	
BEAUREGARD BARET VILLAGE	11:42	12:46	12:46	15:43	16:46	17:46	18:42	
EYMEUX L'ECANCIERE								16:23
JAILLANS LES VERNETS	11:48	12:52	12:52	15:49	16:52	17:52	18:48	
JAILLANS VILLAGE	11:51	12:55	12:55	15:52	16:55	17:55	18:51	16:30
EYMEUX L'ECANCIERE	11:56	13:00	13:00	15:57	17:00	18:00		
EYMEUX LES SUISSSES							18:59	
EYMEUX VILLAGE							19:01	
EYMEUX LES PLANAS							19:04	
EYMEUX RESISTANCE / LIBERTE							19:05	
EYMEUX SAVONNETTES							19:06	



## Infos pratiques

### Horaires Mairie



#### **MAIRIE**

04 75 48 83 99  
mairie.jaillans@wanadoo.fr  
www.jaillans.fr

#### **Horaires d'ouverture**

Lun. : 13h30 à 17h  
Mar : 14 h à 17 h  
Mer. : 9h à 12h  
Jeu. : 9h à 12h30  
Ven. : 13h à 16h

**1<sup>er</sup> Sam. de chaque mois : 9 h à 11 h**  
**(Permanence assurée par les Adjointes et le Maire)**

**Le Maire reçoit sur rendez-vous (0626960322)**

**Pour recevoir la Jaille PAR MAIL** au format pdf. avec pour avantages, les photos en couleur et un accès direct aux liens internet. Pour cela inscrivez-vous à la newsletter en allant sur le site internet de la commune : [www.jaillans.fr](http://www.jaillans.fr)

**Venir chercher un exemplaire papier noir et blanc** en mairie, aux heures d'ouverture de la mairie

**Vous ne pouvez pas vous déplacer** : téléphonez en mairie (04 75 48 83 99). Indiquez vos coordonnées au secrétariat, et le bulletin sera déposé dans votre boîte aux lettres.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre participation à ce geste citoyen.



### Le Sou des Écoles

Nouveau bureau :

#### ***Coprésidentes :***

Séverine LABLABJIAN (Yoni CE2)  
Anne GORRIAS (Laélie CM2)

#### ***Trésorières :***

Karine PAYEN (Pauline CE1)  
Marlène PEYSSON (Alyssia GS)

#### ***Secrétaires :***

Emilie BABIN (Maëlys CE2 et Charlotte GS)  
Cécile VALLOT (Lucas CE2)

Le sou des écoles continue ses activités de manières différentes mais il est toujours là et n'oublie pas les enfants de l'école.

Le loto ayant dû être annulé, le sou des écoles a organisé une tombola au mois de novembre afin de compenser cette perte de recettes.

Merci aux élèves pour leur engagement ainsi qu'à tous les habitants du village pour leur participation. L'argent récolté permettra de financer les sorties prévues par les maîtresses :

Visite du collège pour les CM1/CM2,

- Spectacle pour les GS/CP/CE1/CE2,
- CLEVOS pour les CE1/CE2/CM1/CM2 e
- Château de MORNAS pour tous les enfants.

Merci aux familles d'avoir participé à la décoration du sapin installé par la mairie devant l'école.

Et bien sûr une surprise attend nos enfants de l'école pour Noël !

Merci de votre soutien à tous.

Rendez-vous en 2021 pour de nouvelles aventures...

- [www.facebook.com/soudesecoles.jaillans.5](https://www.facebook.com/soudesecoles.jaillans.5)
- [sde.jaillans@laposte.net](mailto:sde.jaillans@laposte.net)



## ACCA de Jaillans



### Que Jaillans Scène

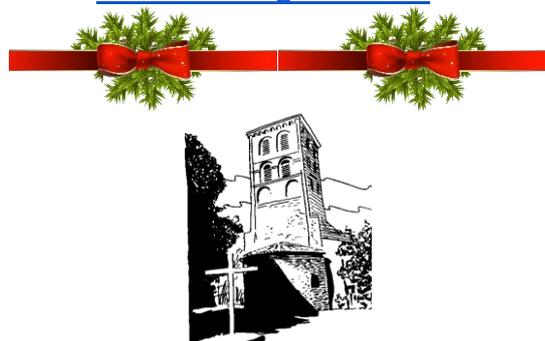
L'atelier théâtral est malheureusement suspendu pendant cette crise sanitaire, mais nous espérons reprendre début janvier et nous remettre au travail, pour pouvoir vous rencontrer lors de la présentation d'un nouveau spectacle.

**Le président et toute son équipe vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.**

**Prenez soin de tous et on vous dit à très bientôt**

Daniel MUNIER

Contact : [danielmunier@hotmail.fr](mailto:danielmunier@hotmail.fr)



### Les Amis de Jaillans

**NOS ACTIONS A VENIR POUR 2021 si les conditions sanitaires nous le permettent**

\* **ASSEMBLEE GENERALE** : chaque début d'année\*  
**THEATRE AVEC LA COMEDIE DE VALENCE** : 2 soirées par an :

\*Le mardi 19 janvier 2021 "SEASONAL AFFECTIVE DISORDER" à 20h salle Henri MARET.

- Le mardi 4 mai 2021 "ET PUIS ON A SAUTÉ !" à 20h salle Henri MARET

\* **FETE DE LA MUSIQUE** : juin 2021

\* **VOYAGE THEATRE AUX FETES NOCTURNES A GRIGNAN** : juillet 2021

\* Site FACEBOOK "les Amis de Jaillans"

**Les Amis de Jaillans vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année et sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2021.**



### Le Comité des Fêtes

Chers Jaillanais, chères Jaillanaises,

Pour pouvoir faire, organiser et surtout vous faire vivre la Fête des Laboureurs dans de bonnes conditions, Candie MARTINEZ, Sylvain DILLESEGER et le bureau du comité des fêtes de Jaillans ont pris la sage décision de décaler l'intégralité de l'équipe présidentielle d'un an.

L'inter quartier quant à lui est programmé pour le Samedi 29 Mai 2021.



### ADMR

L'ADMR organise une **matinée cochonnaille**

**Dimanche 31 janvier de 8h 30 à 12h, parking U express, Chatuzange le Goubet**

Pour participer au financement de leur action sociale.

Les commandes peuvent être faites auprès des bénévoles des villages ou des salariés ou correspondant, **au plus tard le 18 janvier 2021.**

La livraison sera effectuée par les bénévoles, ou bien vous pourrez la récupérer devant le magasin U.

Tarifs :

Boudin	4.50 € les 0.50m
Caillette	2.5 € l'unité
Saucisse	6 € l'unité
Saucisse d'herbe	3 € l'unité

## Familles Rurales



### Fermeture de l'accueil de loisirs vacances de Noël

C'est l'occasion pour toute l'équipe de profiter de leurs proches et de revenir avec pleins d'idées à partager avec vos enfants. Nous aurons le plaisir de vous retrouver pour les vacances d'hiver qui auront lieu du 08 au 19/02/2021 (Inscriptions 2<sup>ème</sup> semaine de janvier).

### LAEP L'Oasis des Familles

Les services de soutien à la parentalité restent ouverts pendant la crise sanitaire.

L'Oasis des Familles est un havre de paix, une pause parentale dans cette période difficile.

N'hésitez pas à pousser les portes du Lieu d'accueil enfants-parents, un espace convivial, de rencontres, d'échanges et de jeux.

Les accueillantes ont le plaisir de vous accueillir avec votre enfant, les vendredis de 9h à 11h à la salle des associations, à la Baume d'Hostun, dans le respect des gestes barrières. Gratuit & sans inscription.

### Les activités loisirs

Nous sommes heureux de vous annoncer que les **Activités Loisirs Enfants** (Kid O'Baby - Baby Hand – Danse – Hip Hop – Théâtre – Dessin – Judo) redémarrent à compter du 04/01/2020.

La reprise des **Activités Loisirs Adultes** aura lieu à compter du 25/01/2020.

Les autorisations et les conditions de reprise des activités sont soumises aux directives gouvernementales.

### Une nouvelle équipe

Après un an de formation, bravo à Corentin pour la réussite de son diplôme BPJEPS Loisirs Pour Tous (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

Il rejoint l'équipe permanente en qualité d'animateur coordinateur. Nous lui souhaitons de belles aventures et de beaux projets avec Familles Rurales.

Nous accueillons officiellement Eléonor, qui à son tour débute la formation BPJEPS.

Marion complètera cette nouvelle équipe en janvier 2021.

Tous, seront mobilisés pour faire vivre l'ensemble des services et des animations Familles Rurales.



Corentin



Eléonor



Marion

### Vœux 2021

L'année s'achève bientôt, une nouvelle page s'ouvre. Nous tenons à vous remercier pour la confiance et la fidélité que vous nous avez accordées depuis toutes ces années. C'est grâce à ses adhérents que l'association Familles Rurales de Jaillans et des communes avoisinantes peut exister et se développer constamment. Nous avons hâte de vous retrouver en 2021 pour de nouveaux projets communs. Mais en attendant, nous vous souhaitons tout ce qu'il y a de mieux pour cette nouvelle année qui arrive.

Des éclats de rire pour dissiper la morosité.

De la santé pour se muscler le corps et l'esprit

De la confiance pour s'épanouir pleinement.

De l'audace pour créer autrement.

Des douceurs pour croquer la vie à pleines dents.

De la bonté pour le plaisir de donner aux autres.

Sans oublier de la persévérance pour mener tous vos projets à bien !

Bonne année à tous !

**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE [WWW.FAMILLESRURALES.ORG/JAILLANS/](http://WWW.FAMILLESRURALES.ORG/JAILLANS/)**



## Club des Boutons d'Or



L'année 2020 se termine, avec ses joies, ses peines et surtout la présence un peu déconcertante de Madame Covid 19 au cours de ces derniers mois.

Le calendrier a dû être modifié avec l'annulation de la plupart de nos activités.

Début septembre, nous avons quand même effectué notre voyage en Indre et Loire avec toutes les précautions sanitaires en vigueur. Celui-ci s'est déroulé sans incident. Les participants sont revenus enchantés et très heureux d'avoir vécu pendant quelques jours la vie de château.

Mi-septembre nous avons ouvert le club, jusqu'au confinement, cela a permis à certains d'entre nous de se retrouver.

Comme de coutume nous souhaiterons les anniversaires, mais autrement, Covid 19 exige. Aussi les personnes concernées pourront récupérer leur cadeau, au jour et aux heures données à la salle du patronage.

Après cette année particulière, nous espérons que la nouvelle sera meilleure et redevienne à la normale, afin que notre club retrouve ses activités et que nos adhérents puissent à nouveau se réunir dans l'amitié et la bonne humeur.

Que ces fêtes de fin d'année vous permettent de vous ressourcer auprès de vos familles.

***Nous souhaitons à tous, les meilleurs vœux, de joie, bonheur et surtout une bonne santé.***

Les membres du club des Boutons d'Or



## Le Zig Zag Café

Madame Zig et Audrey vous accueillent du **lundi au vendredi :**

 **de 6h30 à 12h30 et de 5h45 à 19h45**

**le samedi**

 **de 8h à 13h.**

**Le magasin sera ouvert le vendredi 25 décembre de 8h à 12h**

**Fermé le vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

**La boutique du ZigZag café vous propose :**

- \* Thés & infusions, bio ou pas (les Jardins de Gaïa, vert citron)
- \* Encens japonais et résines

- \* Mitaines, écharpes et foulards venus tout droit du Tibet
- \* Nouvelle collection de vaisselle (anglaise) dédiée aux mugs et tasses.
- \* Glaces bio Terre Adélice
- \* Vins et bières.

Ce Noël ne sera sûrement pas comme les autres mais l'esprit de Noël reste le même, Aussi nous vous souhaitons de bien profiter de ces moments précieux.

A bientôt au ZigZag café

04 75 47 21 15 / 06 71 44 14 27

CHANTAL, AUDREY



## Nos produits Lo'Co- épicerie ambulante devient Vercourses



Depuis le 1<sup>er</sup> Décembre, NosProduitsLo'Co, votre camion-épicerie présent tous les jeudis soir sur la place du village, évolue dans la continuité : au revoir et merci à Laurie et Noémie qui partent vers de nouvelles aventures locales, et bonjour à Mikaël et Arnaud qui prennent leur suite pour vous approvisionner en produits locaux.

Toujours des fruits, des légumes, des laitages, de la viande, et des produits d'épicerie, tous locaux bien entendu : pas de gros changements, si ce n'est que vous pouvez passer aussi vos commandes sur le site [www.vercourses.fr](http://www.vercourses.fr) pour vous faire livrer au camion le jeudi soir.

Et durant tout le mois de Décembre, tous vos produits de Fêtes sont aussi présents !

Venez rencontrer Mikaël et Arnaud et échanger avec eux sur vos besoins, vos envies en produits locaux : ils feront leur possible pour les satisfaire.

Une question ? Une remarque ? [contact@vercourses.fr](mailto:contact@vercourses.fr) ou 0628779777



## Boulangerie Pâtisserie

Sarah et Julien vous proposent une carte gourmande de sucré et salé pour les fêtes de fin d'année.

Vous pouvez passer en magasin pour faire votre choix ou commander pour les fêtes.

Horaires d'ouverture pendant les fêtes

- 🍎 Le 24 décembre : 6h - 16 h 30
- 🍎 Le 25 décembre : 7h - 12 h30
- 🍎 Le 31 décembre : 6h-12h30 / 15h30-18h

**Fermé le 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2021**

30 place Granet, 26300 Jaillans

### Nos pains

Pain complet  
Pain aux maïs  
Pain norvégique

Pain de seigle  
Tourtes de seigle

Boule  
Gros pains

+ gamme du magasin

### Nos salés

Ficelle apéro 1. 50€  
Lardons, olives, chorizos  
Feuilleté 29€/kg  
Plaque pizzas 26€  
Plaque quiches 29€  
Pain surprise fromage ou  
charcuterie 10p 20€  
15p 30€

Le Vivald  
Abricots, figues,  
raisins, agrumes  
et citron

Pain aux figues  
Pain sportif  
Pain aux noix  
Pain aux olives

Pain de mie

### Nos bûches traditionnelles

Chocolat, Vanille  
Praliné, Marron sur  
commande

Biscuit génoise, crème au  
beurre et parfum  
4 à 12 personnes  
2.60€ la part

### Nos bûches mousses

L'authentique Royal  
Biscuit Joconde,  
croustillant praliné,  
mousse chocolat

### L'Opaline

Biscuit cuillère,  
croustillant chocolat  
lait/blanc, crémeux  
framboise, bavaroise  
vanille

### La caramelia

Cake chocolat noir,  
noisette, perle  
croquant lait au riz  
soufflé, mousse  
chocolat caramel

### La pineapple red

Biscuit cuillère blanc,  
croustillant chocolat  
lait/blanc, insert  
ananas, mousse fraise

### Nos bûches glacées

#### La Vercors

Meringue, glace  
vanille, caramel, noix

#### La Charlotte

Meringue, glace  
passion et glace fraise

#### La choconuts

Meringue, glace  
praliné, brownie aux  
noix

Plateau de  
mignardises  
10'15 ou 20  
1€/mignardises



**MARDI 19 JANVIER 2021**

**Horaires à définir en fonction de l'évolution du contexte  
sanitaire**

**Salle Henri MARET**

**COMEDIE ITINERANTE**

**SEASONAL AFFECTIVE DISORDER**

Croisant la légende de Bonnie and Clyde et *Lolita* de Nabokov, Lola Molina et Léo Plotton livrent un récit de cavale contemporain et immersif, transgressif et libérateur

*Comme tout bon road movie, Seasonal Affective Disorder (Trouble affectif saisonnier) commence par une rencontre. Celle de Vlad, un quarantenaire paumé et de Dolly, 14 ans, une adolescente en rupture de ban, encore sous le choc d'un drame récent. Dans le bar d'un hôtel sordide, une histoire d'amour naît, en même temps qu'une idée folle : prendre la route, s'échapper une bonne fois pour toute, quitter définitivement le monde.*

*On suit alors la cavale funeste des deux amants – interprétés par Flora Diguët et Laurent Sauvage – servie par l'écriture acérée de la dramaturge Lola Molina qui plonge au plus profond de la passion destructrice. Une passion que le jeune metteur en scène Léo Plotton nous fait vivre au plus proche des personnages à travers une scénographie épurée et grâce au travail sonore qui reconstitue les paysages, émotionnels et géographiques, que les personnages traversent au gré de leurs errances. En toile de fond, une vidéo projette le spectre d'une nature dérégulée. Les saisons s'enchaînent à un rythme irrégulier, et le soleil ne se lèvera plus jamais sur l'avenir de Dolly et Vlad qui grillent, entre deux cigarettes, leur dernier joker de liberté.*

**Distribution**

Texte : Lola Molina

Mise en scène : Léo Plotton

Avec : Flora Diguët, Laurent Sauvage

Son : Bastien Varigault

Vidéo : Jonathan Michel

Lumière : Françoise Michel

Texte publié aux éditions Théâtrales (2017)

Spectacle créé en février 2018 au Théâtre du Lucernaire, Paris

**Production : Compagnie Léla**



Préservez l'environnement  
Inscrivez-vous à la newsletter sur le site  
internet  
et restez connecté à votre village

**Plus d'informations et d'images  
Sur le site internet : [www.jaillans.fr](http://www.jaillans.fr)**

Comité de rédaction : Jean-Noël FOURNAT, Virginie DE ROSSI, Nicole FELOT, Cécile VALLOT, Natacha DENAUD  
Impression et distribution par nos soins

Site internet de la commune : [www.jaillans.fr](http://www.jaillans.fr)